

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
L'ÉTAT

La Vallée de l'Arc.

de J. Roffiaen.

73611

Hoch - Sege de J. Reffier, "La Vallée de l'Esar", par le donateur.

4 April 1902 S. N.

4962/13

o la unit. e vbi. lli.
de 200

In witness whereof I have

de la fidei committit

you show about now

Leontide's Cat. - Minut.

Vieth & Jans. Figuren

Wm. Le ~~bea~~ Zeleny

she must be taken

di Francesco Raffaele

Dr. Wm. C. Cress Keyes

W. S. for her

Julius F. R. M. 1

~~How pleasant~~

Ans by wma Jan 1st

~~i No. 2. Minut. 3
D. H. 4. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836.~~

~~B. H. J. A. G. Lin~~

Labrador

Bruxelles, le 2 avril 1902.

4962/12

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de recevoir de M. le Receveur des successions à Bruxelles la note des droits à payer du chef de la succession de mon Oncle, feu le capitaine Roffiaen, avec invitation à la régler avant le 11 avril courant.

Dans l'énumération de ces droits j'en relève un de fr. 11. 40, calculé à charge de l'État du chef du legs, fait au Musée de l'État, d'un tableau, "Vallée de l'Ar" ayant pour auteur le peintre François Roffiaen.

Pour la suite qu'il me faudra donner à l'invitation de M. le receveur des successions, il me serait nécessaire de savoir à quoi m'en tenir au sujet de l'acceptation ou de la non acceptation de ce legs qui a été soumis par le défunt à certaines conditions et a fait, entre nous, l'objet d'une correspondance terminée par votre lettre du 15 juin dernier, n° 4926/107. - C'est pourquoi je me permets, Messieurs, de rappeler cette affaire à votre

Janvier
à Messieurs les Président et Membres
de la commission directrice des Musées royaux,
rue du Musée, 9,
à Bruxelles.

souvenir, en vous priant de vouloir bien, selon le cas,
m'informer de la décision qui aurait déjà été prise, ou
hâter la solution qui resterait encore à intervenir.

Veuillez agréer, Messieurs, la nouvelle assurance de
ma considération la plus distinguée.

M. Lortie

25, rue des Champs Élysées, Bruxelles.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N^o 30469

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 8 février 1902.

Messieurs,

4962

Comme suite à votre lettre du
28 janvier, N^o 4926/67, j'ai l'honneur
de vous faire connaître que je ne
crois pas devoir m'opposer au désir
que vous manifestez de faire figurer
le tableau de feu François Hoffmann
"La vallée de l'Or" dans les galeries
du Musée.

Agitez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Le Ministre,

J. Mouton

À la Commission directrice des Musées
Royaux de peinture & de sculpture de l'Etat.

4962/10

Ag⁶ 2

MSD

Aug

28/1 2

Ma. & Min. - 1875

[illegible]

3
4962/9

A M de Castro

✓

Le premier premier chez vous
27c!

Land 'mation' v' avant co n

d'anti. le premier d'un

regime, d'anti. avec vous

par, le premier de son

M Francis. Raffiaen

institut. La Vallée de l'ant.

Neuf 8000
}

Une des champs d'acier 27

premier. Lumin: l'ancien de l'CD

Bruxelles, le 22 janvier 1902.

4962/8

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre du 15 de ce mois, n° 4926/467.

Je constate avec la plus sincère satisfaction que notre accord est complet, et que je puis ainsi me donner le témoignage d'avoir contribué à assurer l'exécution des dernières dispositions de feu mon Oncle, M. Jules-Félix Roffiaen.

Aussi suppose-je que c'est par suite d'une erreur de plume que le récépissé qui me sera remis, d'après votre lettre précitée, lors du dépôt du tableau, et que vous avez eu l'obligeance de me communiquer en projet, portera "que le dit tableau devra, suivant "le vœu du légataire" être.....". - Vous avez, Messieurs, voulu certainement vous référer non pas au vœu que moi, légataire, j'ai manifesté pour assurer l'exécution du testament de mon Oncle, mais bien à la volonté du testateur lui-même et des lors vous trouverez avec moi, sans doute, que ces derniers mots

À Messieurs les Président et Membres
de la Commission des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture de Belgique,
rue du Musée,
à Bruxelles.

devroient être substitués à ceux de "le vœu du légataire".

Le tableau ayant des dimensions assez grandes, il sera nécessaire que l'on prenne certaines précautions pour effectuer son déplacement; par exemple, il conviendrait qu'on le fasse transporter, sur une civière, par deux hommes habitués à des travaux de l'espèce. Peut-être, Messieurs, la Commission directrice a-t-elle à sa disposition des ouvriers qu'elle pourrait envoyer chez moi, à cette fin, un jour de la semaine, avant 10 heures du matin, sauf à me prévenir 24 heures à l'avance de leur arrivée. - Je me chargerais volontiers d'indemniser ces ouvriers pour leurs peines.

Si contre mon attente aucun ouvrier ne peut être envoyé chez moi par la Commission du Musée je vous saurais gré, Messieurs, de vouloir bien m'en prévenir le plus tôt possible et entretemps je vous prie d'agréer la nouvelle assurance de ma considération la plus distinguée.

Al. Soret

4962/7

Brixall 11/12 2
et M de Poortet
L



à l'ordre de M de Poortet
du musée de G/

2. Bussigné, Secrétaire de
la C. D. du Musée de
peinture et de sculpture.

J'ai l'honneur de M
faire connaître que
~~mis à la disposition~~
C. D. : il lui a
de l'ordre. C. D. : C. D., que
je soumettrai l'ordre de
dépense du tableau C. D.
à l'ordre, pour C. D.,
par M. de Poortet et
Bussigné ainsi C. D. :
Régie de M de Poortet
excellent testament
de M. de Poortet et
à l'ordre. C. D. : C. D.
C. D. : C. D.

Bruxelles, rue des Champs Élysées, 25.
le 28 décembre 1901.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre honorée lettre du 21 décembre courant, n° 4926/167, me faisant connaître que votre prochaine réunion aura lieu, "très probablement" le 30 de ce mois, et que j'i pourrai faire déposer au Musée, en suivant l'usage établi (1) le tableau légué sous condition à l'État par feu le capitaine Roffiaen.

Mais, - je suis bien forcé de vous le dire, Messieurs, - étant donné les circonstances, je ne vois pas la possibilité de considérer votre lettre précitée comme étant une réponse adéquate à la mienne du 16 du même mois.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Alde Sooten

/ et sans autre formalité -

à Messieurs les Président et Membres
de la Commission directrice des Musées royaux,
rue du Musée, 9,
à Bruxelles.

(1) l'usage est établi pour les cas normaux - mais non pour ceux qui revêtent un caractère spécial.

12
Cprie et finit
Briemann

4962/6

4962 13

21/4. 2

De Porter

Recevoir Châmpagnon Lysée
Sellen

Recevoir Lysée de

Recevoir Lysée de

Recevoir Lysée de

Recevoir Lysée de

Recevoir Lysée de

Recevoir 30 C' a 2 Reun

Recevoir Lysée de

Recevoir Lysée de

Recevoir Lysée de

Recevoir 12 de Lysée de

Recevoir Lysée de

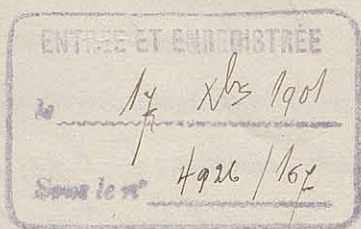
Recevoir Lysée de

Recevoir Lysée de Lysée de Lysée de

Palais de D. A. (2
de Mar. n° 9) L
Toussaint qui fait l'essai
de l'été de 26 g^h
dernier, n'est en i. Normand

Ministère de l'Agriculture Veuilly ..

Bruxelles, le 16 décembre 1901.



4962 / 4

Messieurs,

Envoi

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de la lettre, en date du 12 de ce mois, (reçue le 14 au soir) par laquelle vous voulez bien m'informer que le tableau de feu M. François Roffiaen, intitulé "la Vallée de l'Alar" légué au Musée de l'Etat, sous certaines conditions, par feu mon Oncle M. Félix Roffiaen, pourra être soumis à votre examen et à votre appréciation lors de votre prochaine réunion, mercredi 18 courant, au local de vos séances, rue du Musée, n° 9.

Cette lettre n'indique pas l'heure à laquelle se tiendra la séance annoncée, en sorte que, suivant les usages admis pour les cas ordinaires, j'aurais à faire déposer le tableau au lieu indiqué, dès la matinée, contre une décharge pure et simple du concierge.

Mais, vous le comprendrez sans peine, Messieurs, cette procédure ne peut être suivie dans l'espèce. Je me rendrais coupable de négligence dans les fonctions d'exécuteur testamentaire qui m'ont été confiées par M. Félix Roffiaen, si je consentais à me dessaisir du tableau légué, sans obtenir aucune garantie quant à l'accomplissement des conditions auxquelles le défunt

A Messieurs les Président et Membres
de la Commission directrice des Musées Royaux,
rue du Musée, 9,
Bruxelles.

a soumis son legs et qui sont indiquées dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le Ministre sous la date du 26 novembre écoulé. - L'Etat exige, avec raison sans doute, que l'on se conforme à certaines règles pour recevoir le legs; il ne peut prendre de mauvaise part que, pour le délivrer, on procède au moyen d'autres formalités d'ailleurs bien justifiées.

J'espère donc qu'il me sera permis, Messieurs, de ne déposer le tableau au lieu de vos séances que contre un accusé de réception signé par M. le Secrétaire de votre commission et rédigé dans le sens suivant:

" La Commission directrice des Musées royaux reconnaît que
" M. Auguste De Poorter, demeurant à Ixelles, rue des Champs
" Elysées, 25, exécuteur testamentaire de M. Félix Roffiaen,
" décidé au dit Ixelles le 21 juillet 1901, a déposé ce jourd'hui
" au local de ses séances, rue du Musée n.º 9, pour être
" soumis à son appréciation, un tableau de feu M. François Roffiaen,
" intitulé la " Vallée de l'Our ".

" Ce tableau a été légué à l'Etat sous la condition
" expresse qu'il serait placé au Musée Moderne de Bruxelles
" et qu'il y figurerait en même temps qu'un autre tableau du
" même peintre intitulé le Mont-Rose, accompagné d'une
" mention " don du Capitaine Roffiaen. "

" Le tableau en question nonobstant son dépôt dans
" un local de l'Etat, reste donc la propriété de M. De Poorter
" jusqu'au moment où, après avoir pris l'avis de la
" Commission directrice des Musées royaux, le Gouvernement
" lui aura fait parvenir l'engagement formel d'exécuter les
" conditions auxquelles M. Roffiaen a subordonné le legs. "

Bruxelles, le

Pour la Commission:

Le Secrétaire,

N'ose croire, Messieurs, que vous voudrez bien m'honorer d'un mot de réponse et me faire connaître que vous adhérez à la procédure que je propose de suivre.

Si votre confirmation me parvient pour mercredi matin, le tableau sera déposé le même jour, avant-midi, au local indiqué contre une décharge conforme au projet qui précède.

Dans le cas où votre réponse ne me serait pas remise en temps utile, il va de soi, Messieurs, que le tableau ne pourra être soumis à votre examen dans les conditions préindiquées que lors de votre réunion ultérieure dont vous voudrez bien me faire connaître la date.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération la plus distinguée.

A. De Potter

4962 / 13

12 / X^I

A M A de Portat
25. Rue de l'Empire
Yvelles
Lup. à l'Etat. l'Etat.
du 26 c' que M L
Minist. ~~des Fin.~~
pour ~~l'Etat~~ la Commission
Cit'ion, pour vous
l'honneur de son part
de l'Etat fin, pour vous
l'Etat et l'Etat, pour vous
à l'Etat et l'Etat
C' D' l'Etat
~~qui a fait l'Etat~~
de l'Etat l'Etat l'Etat
ent. l'Etat l'Etat l'Etat

En de l'Etat l'Etat

^{Notes}
Pou & Gascon, 5
prothia de lair 25
le det. Comman
et f. de lair
prochad 16 de lair

Shank as

M. de lair de lair
L'expression. 16 22
by

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

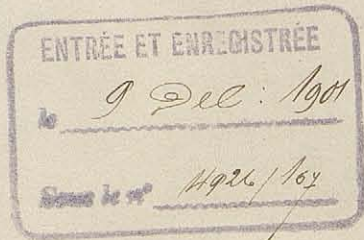
N° 30469

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 6 Décembre 1901,



4962. 12

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser, en communication,
la lettre ci-jointe relative au legs, fait à l'Etat pour
les musées royaux de Peinture et , d'un tableau de feu
Fr. Roffiaen intitulé "la Vallée de l'Aar (Suisse).

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaî-
tre votre sentiment au sujet de l'acceptation éventuelle
du legs dont il s'agit.

Le Ministre,

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to the Minister of Agriculture.

A la Commission directrice des musées royaux de Peinture à Bruxelles

Yvelles, le 26 novembre 1901.

Monsieur le Ministre, 24

30469

Je me fais un devoir de porter à votre connaissance que par son testament olographe en date du 10 avril 1901, mon oncle M. Jules-Félix Roffiaen, capitaine de 1^{re} classe en retraite, décédé à Yvelles le 21 juillet 1901 et dont je suis l'exécuteur testamentaire, a légué à l'État, pour être placé au Musée Moderne, un tableau intitulé la vallée de l'Aar (Suisse), peint par son frère, feu M. François Roffiaen.

Ainsi que l'établit l'extrait d'acte que j'ai adressé à M. le Directeur des Beaux Arts, la disposition testamentaire dont il s'agit, est ainsi conçue :

"Je donne et lègue au Musée de l'État le tableau peint par feu mon frère François Roffiaen intitulé la Vallée de l'Aar (Suisse) :

"J'exprime le désir que la Commission le place avec inscription - Don du capitaine Roffiaen - à côté de son tableau "Le Mont Rose" qui se trouve déjà au Musée de l'État."

Il découle de ce qui précède, Monsieur le Ministre, qu'il y a volonté expresse de la part de feu mon oncle de voir figurer les deux œuvres de son frère au Musée Moderne et,

à Monsieur le Ministre
de l'Agriculture
à Bruxelles.

en outre, un désir nettement formulé de voir ces deux œuvres placées à côté l'une de l'autre.

Il est aisé de comprendre à quels sentiments de piété fraternelle a obéi le Capitaine Hoffmann en entourant le legs des conditions indiquées, et je croirais manquer à tous mes devoirs si je m'absténais de demander l'accomplissement de ce qui était sa volonté expresse (voir figurer les deux œuvres au Musée Moderne) et même, si possible, d'obtenir la satisfaction de ce qui n'était qu'un désir de sa part (voir les deux tableaux placés à côté l'un de l'autre).

Aussi je crois pouvoir espérer, Monsieur le Ministre, que votre Département ne fera pas d'objection si je sollicite certaines garanties à cet égard. Pour en arriver là il y aura, je ne l'ignore pas, à remplir certaines formalités, et en tout premier lieu, à prendre l'avis de la commission administrative du Musée Moderne.

Mais afin de faciliter la tâche de cette Commission je suis tout disposé à aller soumettre à son examen le tableau dont il s'agit, au jour, à l'heure et à l'endroit qu'il lui plaira de m'indiquer - si mieux, toutefois, elle ne préfère venir le voir à mon domicile, rue des Champs Élysées, 24, à Bruxelles, ou bien déléguer un de ses Membres à l'effet de procéder à une appréciation préliminaire.

Pour être complet dans mon exposé, Monsieur le Ministre, j'ajouterais :

1° que le tableau légué mesure, toile seule, 0.71 de hauteur sur 1.17 de largeur, et, avec le cadre, 1.11 de hauteur sur 1.59 de largeur.

2° que la déclaration de succession que je me propose

de déposer incessamment au bureau des droits de succession d'Ixelles contiendra la mention suivante :

"Le tableau légué au Musée de l'État fait partie des biens désignés au poste 2° et il est compris pour une valeur de 300 francs dans l'évaluation totale de ce poste. - Si l'État Belge à qui incombe le règlement des droits de succession sur l'estimation de ce tableau entend assigner à celui-ci une valeur supérieure à 300 francs, l'évaluation totale portée plus haut devra être majorée d'autant."

Veuillez je vous prie, Monsieur le Ministre, agréer l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

A. Doortme